

DEMANDE D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS

LIEUX DE LA MANIFESTATION : _____
A L'OCCASION DE : _____

DEMANDE PRESENTEE PAR :

NOM DE L'ASSOCIATION : _____
ADRESSE : _____
TELEPHONE : _____
E-MAIL : _____

NOM DU PRESIDENT (ou de la personne agissant pour l'association) :

ADRESSE : _____
TELEPHONE : _____
E-MAIL : _____

CATEGORIE CONCERNEE :

Groupes 1 et 3 – Boissons sans alcool ou boissons fermentées non distillées, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur

JOURS ET HEURES :

Une association peut ouvrir une buvette temporaire pour vendre des boissons des groupes 1 et 3 à condition d'avoir obtenu l'autorisation du maire de la commune dans laquelle sera situé le débit de boissons.

Fait à Epinal, le _____
Signature :